

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR**

Le 7 avril 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 7 avril 2026 à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Annie Lussier, Mélanie Mainville, Daniel Pelletier, Marie-Claude Tardif, Solange Richard.

Est absent : le conseiller André Nadeau.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Graveline.

Sont aussi présents : Émilie Boulet, ainsi que le directeur général, Bruno Vachon, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2026-04-081

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour – Adoption**
- 3. Procès-verbaux – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Comités**
- 6. Période de questions**
- 7. Administration**
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés**
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
 - 7.2.1 Aucun
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats**
 - 7.3.1 Contrats divers
 - 7.4 Ressources humaines**
 - 7.4.1 Réorganisation administrative

- 8. Direction générale et Communication**
 - 8.1 Santé et Sécurité au travail – Programme de prévention / Adoption
 - 8.2 Guide TECQ 2024-2028 (rechargement granulaire) – Demande au gouvernement
 - 8.3 Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie – Proclamation
- 9. Finances et Trésorerie**
 - 9.1 OMH – Budget révisé 2026
 - 9.2 Parc historique de la Poudrière – Subvention de fonctionnement
 - 9.3 Contributions financières
- 10. Greffe et Affaires juridiques**
 - 10.1 CNESST – Mandat de représentation
- 11. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - 11.1 Aucun
- 12. Loisirs, Culture et Vie communautaire**
 - 12.1 Aucun
- 13. Gestion du Territoire et de l'Environnement**
 - 13.1 PPCMOI-2026-01 – Refus
 - 13.2 Dérogation mineure DM-2026-01 (lot 3 676 538 / Zone C-15)
 - 13.3 Randonnée du souvenir Thierry LeRoux – Utilisation du domaine public
 - 13.4 Tour cycliste des policiers de Laval – Utilisation du domaine public
 - 13.5 Atelier Moto-Camping – Utilisation du domaine public
- 14. Sécurité publique**
 - 14.1 Aucun
- 15. Législation – Avis de motion / Règlements**
 - 15.1 Règlement 519-2026 (Modifiant le règlement 402-2019) – Avis de motion et dépôt
 - 15.2 Règlement 520-2026 (Modifiant divers règlements d'urbanisme) – Avis de motion et dépôt
 - 15.3 Règlement 512-2026 (Modifiant Règlement de zonage) – Adoption
 - 15.4 Règlement 517-2026 (Modifiant le règlement 486-2024) – Adoption
 - 15.5 Règlement 518-2026 (Modifiant le règlement de zonage – Zones R-28 et C-9) – Second projet / Adoption

16. Développement économique

16.1 CDEW – Subvention de fonctionnement

17. Affaires nouvelles

17.1 Aucun

18. Levée de la séance

Il est

Proposé par Marie-Claude Tardif

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

2026-04-082

3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que le greffier est dispensé d'en faire lecture ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

Poudrière : la conseillère Annie Lussier résume la réunion du 4 mars 2026.

Accueil : la conseillère Mélanie Mainville résume la réunion du 9 mars 2026.

Régie incendie : la conseillère Marie-Claude Tardif résume la réunion du 17 mars 2026.

- Travaux publics : la conseillère Solange Richard résume la réunion du 18 mars 2026.
- Loisirs : le conseiller Daniel Pelletier résume la réunion du 18 mars 2026.
- Accueil : la conseillère Marie-Claude Tardif résume la réunion du 24 mars 2026.
- C.C.U. : le conseiller Daniel Pelletier résume la réunion du 1^{er} avril 2026.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Nancy Héту fait un sommaire de sa rencontre avec le maire Graveline concernant la préoccupation de certains membres de la population en regard de l'intention de la MRC du Val-Saint-François d'imposer une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour financer le développement du transport collectif dans la région. Elle demande au maire Graveline que toute décision de sa part dans ce dossier soit prise dans le meilleur intérêt de la population de Windsor.

Monsieur Hugo Fournier demande au Conseil si l'aménagement d'un stationnement et d'un mur de pierres près de sa résidence sur la 10^e avenue est conforme à la réglementation municipale, car ledit aménagement ne lui paraît pas sécuritaire. Il dépose 24 photographies illustrant la situation. Le directeur général s'engage à faire un suivi auprès de l'inspecteur municipal.

Monsieur Daniel Lévesque apporte des précisions concernant la situation évoquée par monsieur Fournier.

Monsieur Léo Préfontaine relance le Conseil sur un sujet qu'il affirme être récurrent, mais sans suivi de la part de l'administration : les manœuvres illégales et dangereuses de certains camionneurs sur la rue Vigneux. Il demande notamment à la Ville d'étudier la possibilité d'aménager la rue de manière à rendre ces manœuvres impossibles tout en permettant le passage des véhicules de promenade. Le directeur général s'engage à demander à la S.Q. de faire une surveillance accrue et à soumettre la question de l'aménagement au comité travaux publics de la Ville.

Monsieur Jean-Luc Dion signale également une problématique concernant des vitesses excessives de certains camionneurs dans la rue des Sources et demande à la Ville de réaliser un aménagement empêchant une telle conduite ou de simplement fermer cette rue. Le directeur général s'engage à faire un suivi de la situation.

7. ADMINISTRATION

2026-04-083

7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2026/02/20 au 2026/03/25 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE ladite liste au montant de **845 414,70 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

N/A

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

2026-04-084

7.3.1 CONTRATS DIVERS

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle* ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense et le contrat de gré à gré selon les termes et modalités de l'offre de services ainsi que la signature par le directeur général de tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution :

DPTP-2026-13 au montant de **29 283,10 \$**, taxes en sus, à *Pavage Préfontaine 2024* pour rapiéçage, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

DPTP-2026-24 au montant de **16 160,45 \$**, taxes en sus, à *Sherwin-Williams* pour peinture des rues et terrains de jeux, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

DPTP-2026-40 au montant de **28 000 \$**, taxes en sus, à *Stéphane Nault* pour tonte de pelouse et découpage, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

DPTP-2026-41 au montant de **18 760 \$**, taxes en sus, à *Paysagistes Val St-François inc.* pour fourniture, plantation et entretien des fleurs, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

DPTP-2026-47 au montant de **75 622,83 \$**, taxes en sus, à *Tradi-Charpente inc.* pour la fabrication et l'installation de la charpente du toit de la scène au parc du Golf, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

DPTP-2026-54 au montant de **31 646 \$**, taxes en sus, à *DR conseils S.E.C.* pour la mise en œuvre du programme de prévention de la Ville, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉ

7.4 RESSOURCES HUMAINES

2026-04-085

7.4.1 RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

- ATTENDU QUE la Ville poursuit sa réorganisation administrative dans le cadre du diagnostic opérationnel posé par le directeur général ;
- ATTENDU QUE l'analyse du poste de « Directeur du Service des travaux publics » en fonction de son salaire, de ses tâches, de sa plus-value, de la possibilité de répartition des différentes tâches et économies possibles en pareil cas, milite, selon le directeur général, en faveur de la modification dudit poste et de la création d'un nouveau poste, notamment afin de retrancher du premier l'approvisionnement en général et la gestion des contrats municipaux ainsi que l'organisation et la supervision des activités liées aux infrastructures, aux projets d'immobilisations et à l'ingénierie municipale, pour les confier au nouveau poste ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal estime que la modification du poste de « directeur du Service des travaux publics » et la création du poste de « directeur des Services techniques et génie » présente pour la Ville des avantages réels, notamment au niveau de l'efficacité du traitement des dossiers et de l'utilisation optimale de son personnel ;
- ATTENDU QUE messieurs Amine Belghaouti et Raphaël Savard sont déjà à l'emploi de la Ville, respectivement à titre de directeur du Service des travaux publics et de contremaître à la voirie ;
- ATTENDU QUE cette réorganisation implique deux nominations ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général et des modifications aux contrats d'emploi des deux personnes ci-haut mentionnées et s'en déclarent satisfaits ;
- ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

- QUE le conseil municipal autorise, conformément aux recommandations du directeur général :
- La modification du poste de « directeur du Service des travaux publics » ;
 - La création du poste de « directeur des Services techniques et génie » ;
 - La nomination de monsieur Amine Belghaouti au poste de directeur des Services techniques et génie ;
 - La promotion de monsieur Raphaël Savard au poste de directeur du Service des travaux publics ;
 - La modification de l'organigramme municipal en conséquence ;

La signature par le maire et le directeur général, pour et au nom de la Ville, de tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉ

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

2026-04-086

8.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – PROGRAMME DE PRÉVENTION / ADOPTION

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* et du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement, le 1^{er} octobre 2025 ;

ATTENDU QUE la Ville de Windsor est membre d'une mutuelle de prévention ;

ATTENDU QUE l'entente concernant l'adhésion d'une municipalité à cette mutuelle de prévention exige qu'elle adopte un programme de prévention ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du directeur général concernant le programme de prévention et se déclarent satisfaits que ce programme soit une reproduction du modèle de l'UMQ, quitte à le parfaire avec le passage du temps ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre efficace du programme de prévention nécessite que les membres du personnel de la Ville reçoivent l'information pertinente ainsi que la formation requise en matière de santé et de sécurité du travail ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor adopte le *Programme de prévention de la Ville de Windsor*.

QUE ce programme de prévention s'applique à l'ensemble des établissements de la Ville, sous réserve des adaptations requises selon les caractéristiques propres à chacun.

QUE le programme de prévention soit diffusé à tout membre du personnel de la Ville et rendu accessible conformément aux exigences légales.

QUE ce programme a préséance sur toute disposition incompatible de tout autre plan, programme, politique ou règlement ayant le même objet, adopté antérieurement par le conseil municipal ou institué de manière administrative.

QUE la direction générale :

Soit responsable de la mise en œuvre, de l'application, du suivi et de la mise à jour annuelle du programme de prévention ;

Soit responsable de s'assurer que l'information pertinente relative au programme de prévention est diffusée aux membres du personnel de

la Ville et que toutes les personnes concernées à l'emploi de la Ville reçoivent la formation appropriée, selon leurs fonctions et les risques présents dans les établissements de la Ville ;

Soit autorisée à apporter toute modification administrative ou opérationnelle requise afin d'assurer la conformité continue aux exigences légales et réglementaires en matière de santé et de sécurité du travail.

ADOPTÉ

2026-04-087

8.2 GUIDE TECQ 2024-2028 (RECHARGEMENT GRANULAIRE) – DEMANDE AU GOUVERNEMENT

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en janvier 2026, précise que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm pour être admissible ;

ATTENDU QU' aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024 ;

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier rural local municipal varie généralement entre 100 à 150 mm ;

ATTENDU les nombreux inconvénients associés à l'application d'une épaisseur de 300 mm, inadaptée à la réalité municipale ;

Il est

Proposé par Marie-Claude Tardif

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor demande au gouvernement du Québec de modifier le Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à :

La FQM ;

L'UMQ ;

Les municipalités de la région ;

Le député provincial de la circonscription ;

La MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉ

2026-04-088

8.3 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION

ATTENDU QUE le 17 mai est célébré de fait dans de nombreux pays à titre de *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal proclame et souligne le 17 mai « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* ».

ADOPTÉ

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

2026-04-089

9.1 OMH – BUDGET RÉVISÉ 2026

ATTENDU le rapport d'approbation du 25 février 2026 de la *Société d'habitation du Québec* concernant le budget révisé 2026 de l'*Office municipal d'habitation du Val-Saint-François* ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit budget et de son contenu et s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve le budget révisé 2026 de l'*Office municipal d'habitation du Val-Saint-François* pour l'ensemble immobilier situé à Windsor portant les numéros 1025 et 1101, et accepte de contribuer à 10 % du budget révisé représentant une contribution de **11 019 \$** pour l'année 2026.

ADOPTÉ

2026-04-090

9.2 PARC HISTORIQUE DE LA POUDRIÈRE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise la dépense de **93 350 \$**, à titre de subvention de fonctionnement à l'*OBNL Parc historique de la Poudrière* pour l'année 2026.

ADOPTÉ

2026-04-091

9.3 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de Windsor autorise ou ratifie :

La gratuité d'utilisation du Centre J.-A.-Lemay du 3 au 5 juin 2026, pour la tenue annuelle du « Souper-bénéfice Homard » au profit de la *Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François*, de même que le soutien technique en personnel pour le montage, l'événement et le démontage.

La dépense de **1 960 \$** pour l'achat de 14 billets pour le « Souper-bénéfice Homard » à la *Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François*.

ADOPTÉ

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-04-092

10.1 CNESST – MANDAT DE REPRÉSENTATION

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor :

Accorde à M^e Alain Longval (*Dunton Rainville avocats et notaires*) le mandat de représenter la Ville dans le litige l'opposant à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST) dans l'affaire du constat n° 302778 1 001315520 délivré contre la Ville ;

Autorise la dépense de **5 000 \$** pour ledit mandat de représentation, le tout selon les termes et modalités de l'offre de services du 27 mars 2026 ;

Autorise le directeur général à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

N/A

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

2026-04-093

13.1 PPCMOI-2026-01 – REFUS

Résolution dans le cadre du *Règlement de PPCMOI no 68-2003 de la Ville de Windsor* afin de permettre un ensemble résidentiel intégré de 4 bâtiments ayant chacun 6 logements dans la zone Rd-14

ATTENDU la demande d'autorisation d'un projet particulier pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables déposée par *Gestion PF Immobilier inc.* dans le cadre du Règlement numéro 68-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre un ensemble résidentiel intégré de 4 bâtiments de 2 étages comprenant chacun 6 logements. Ce projet se situe sur le lot 6 453 255 (8 430,7 m²) et est situé dans la zone Rd-14 ;

ATTENDU le pouvoir discrétionnaire du conseil municipal d'accepter ou de refuser la demande ;

ATTENDU les interventions du public et des personnes intéressées, notamment lors de la consultation publique tenue le 23 février 2026, à 18 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Windsor, sis au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal refuse la demande ci-dessus décrite sans procéder à l'adoption de la résolution finale (PPCMOI-2026-01), les procédures concernant ce projet étant désormais terminées par le fait même. Ce qui précède ne réduisant en rien le droit du Conseil de réévaluer la façon optimale de développer ce secteur, compte tenu des particularités du site.

ADOPTÉ

2026-04-094

13.2 DÉROGATION MINEURE DM-2026-01 (LOT 3 676 538 / ZONE C-15)

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 676 538 en zone C-15 désire régulariser l'implantation du bâtiment principal, des galeries arrière et des thermopompes murales et présente une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation de la zone C-15 du *Règlement de zonage no 106-2005*, exige une marge arrière de 6 m de la ligne de lot pour l'implantation d'un bâtiment ;

ATTENDU QUE la norme prescrite au tableau 26 du même règlement exige qu'une distance minimale de 2 m des lignes de lot soit appliquée pour les galeries, perrons et balcons ;

ATTENDU QUE la norme prescrite au tableau 26 du même règlement exige qu'une distance minimale de 4,5 m des lignes de lot soit appliquée pour les thermopompes ;

ATTENDU QUE l'implantation actuelle du bâtiment principal, des galeries et des thermopompes n'est pas conforme et que le propriétaire demande qu'il soit permis d'y déroger ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne vise aucune disposition du *Règlement no 106-2005 de zonage* ou du *Règlement no 107-2005 de lotissement* relatif à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU les articles 145.4 et 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

La conseillère Mainville se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter.

QUE le conseil municipal accorde la demande du propriétaire du lot 3 676 538 en zone C-15 de déroger à la norme d'implantation de 6 m de la marge arrière, *Règlement de zonage no 106-2005*, de permettre l'implantation à 1,3 m pour le coin arrière gauche et de 1,55 m pour le coin arrière droit du bâtiment, de déroger également à la norme de 2 m prescrite au tableau 26 du même règlement et permettre l'implantation des galeries à 0,27 m des lignes de lot et de déroger à la norme de 4,5 m prescrite au tableau 26 du même règlement et permettre l'implantation à 1 m, de l'unité centrale de réfrigération et de 1,04 m pour l'unité de droite, des lignes de lot.

ADOPTÉ

2026-04-095

13.3 RANDONNÉE DU SOUVENIR THIERRY LEROUX – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU QUE le convoi cycliste de 500 km à travers le Québec au profit de la *Fondation Thierry LeRoux* se déroulera du 20 au 22 août 2026, inclusivement ;

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise le passage sur le territoire de la Ville du convoi cycliste au profit de la *Fondation Thierry LeRoux* pour la durée l'étape se déroulant le 20 août 2026.

QUE les organisateurs de cet événement sont responsables d'obtenir du *ministère du Transport du Québec*, tout permis d'événement spécial qui serait requis et de transmettre une copie du plan du trajet utilisé lors du convoi cycliste à la Ville ainsi qu'à la *Sûreté du Québec* et de mettre en place toute mesure requise par la nature et l'ampleur de l'activité pour assurer la sécurité des participants et du public.

ADOPTÉ

2026-04-096

13.4 TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU QUE la 29^e édition du Tour cycliste des policiers de Laval au profit de la *Fondation Opération Enfant Soleil* traversera le territoire de la Ville le 27 mai 2026 ;

Il est

Proposé par Marie-Claude Tardif

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise le passage sur le territoire de la Ville du Tour cycliste des policiers de Laval au profit de la *Fondation Opération Enfant Soleil* pour la durée l'étape se déroulant le 27 mai 2026.

QUE les organisateurs de cet événement sont responsables d'obtenir du *ministère du Transport du Québec*, tout permis d'événement spécial qui serait requis et de transmettre une copie du plan du trajet utilisé lors du convoi cycliste à la Ville ainsi qu'à la *Sûreté du Québec* et de mettre en place toute mesure requise par la nature et l'ampleur de l'activité pour assurer la sécurité des participants et du public.

ADOPTÉ

2026-04-097

13.5 ATELIER MOTO-CAMPING – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise l'OBNL *ADV Moto-Estrie* à utiliser l'ancien camping municipal (toilettes incluses) pour son activité « Atelier Moto-Camping » se déroulant les 11 et 12 avril 2026.

QUE les organisateurs de cet événement sont responsables d'obtenir tout permis d'événement spécial et assurances qui seraient requis et de mettre en place toute mesure requise par la nature et l'ampleur de l'activité pour assurer la sécurité des participants et du public.

ADOPTÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

N/A

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

15.1 RÈGLEMENT 519-2026 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT 402-2019) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Annie Lussier donne un avis de motion par lequel, elle-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 519-2026 (*Règlement modifiant le Règlement no 402-2019 de gestion contractuelle afin de se conformer au nouveau régime juridique en matière de gestion contractuelle des organismes municipaux*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

15.2 RÈGLEMENT 520-2026 (MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS D'URBANISME) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Mélanie Mainville donne un avis de motion par lequel, elle-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 520-2026 (*Règlement modifiant divers règlements d'urbanisme*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

2026-04-098 **15.3 RÈGLEMENT 512-2026 (MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE) – ADOPTION**

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 512-2026 ont régulièrement été donnés au cours de la présente séance du Conseil du 2 février 2026 ;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue à 18 h 30, le 2 mars 2026 ;

ATTENDU QUE le second projet de ce règlement a été adopté à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 2 mars 2026 ;

ATTENDU QU' aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue ;

Il est

Proposé par Marie-Claude Tardif

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 512-2026 (*Règlement modifiant le règlement de zonage no 106-2005 de la Ville de Windsor afin de créer une zone commerciale le long de la rue Maurice-Bachand et de définir les usages permis dans cette nouvelle zone*).

ADOPTÉ

2026-04-099 **15.4 RÈGLEMENT 517-2026 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT 486-2024) – ADOPTION**

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le *Règlement 517-2026* ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 2 mars 2026 ;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ce règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 517-2026 (*Règlement modifiant le Règlement 486-2024 concernant la circulation de certains véhicules hors route sur des chemins municipaux*).

ADOPTÉ

2026-04-100

15.5 RÈGLEMENT 518-2026 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ZONES R-28 ET C-9) – SECOND PROJET / ADOPTION

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 518-2026 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 2 mars 2026 ;

ATTENDU QUE le premier projet de ce règlement a été adopté au cours de la séance du Conseil du 2 mars 2026 ;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et que la Ville a tenu une assemblée publique de consultation à 18 h 30, le 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le second projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce second projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par Marie-Claude Tardif

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 518-2026 (*Règlement modifiant le règlement de zonage no 106-2005 de la Ville de Windsor afin de permettre l'usage bifamilial isolé et unifamilial jumelé dans la zone R-28, ainsi que les usages de 1 à 4 logements dans la zone C-9*).

ADOPTÉ

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2026-04-101

16.1 CDEW – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise la dépense de **150 000 \$**, à titre de subvention de fonctionnement à l'OBNL Comité de développement économique de Windsor (CDEW) pour l'année 2026.

ADOPTÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

N/A

2026-04-102

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19 h 51.

ADOPTÉ

Gaétan Graveline
Maire

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière